

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Délibération : **2023-04-15**
OBJET : **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**
Nomenclature : **5.2.2**

En exercice : 26 Le onze avril deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trente et un mars deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Présents : 21

Pouvoirs : 4 **Les membres présents en séance :**

Absents : 1 Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Alizée GUIBERT, Frédéric CHAPEAU, Augustin MOULINAS, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO, Fabien MENEGHETTI.

Votants : 24

Délibération comportant :

Annexe : 2023 03 16 –
Tableau conseil municipal
Treillières AR PREF +
signature

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Mickaël MENDES donne pouvoir Jean-Marc COLOMBAT, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER.

Le ou les membres absent(s) : Marie-Thérèse BERAGNE

Rapporteur : Alain ROYER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-4 ;

Vu le Code Electoral et notamment son article L 270 ;

Considérant que M. Benoît PERDONCIN a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal auprès de M. le Maire par courrier en date du 9 mars 2023 ;

Considérant que M. le Maire a accepté cette démission et en a informé M. le Sous-Préfet en date du 10 mars 2023 ;

Considérant que conformément à l'article 270 du code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

Considérant que la candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Madame Marion ROBERT, a fait part de sa décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal ;

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Monsieur Léo LE MENER, a fait part de sa décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal ;

Considérant que la candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Madame Fabienne GUINLE, a fait part de sa décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal ;

Il est demandé au conseil municipal de :

- **PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Fabien MENEGHETTI en qualité de conseiller municipal,
- **PRENDRE ACTE** que le tableau du conseil municipal a été modifié en conséquence.

Le conseil municipal PREND ACTE de l'installation de Monsieur Fabien MENEGHETTI en qualité de conseiller municipal et PREND ACTE que le tableau du conseil municipal a été modifié en conséquence.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 avril 2023

Alain ROYER, Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Treillières. The stamp contains the text "MAIRIE de TREILLIERES - 44119" and a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.

Secrétaire de Séance,
Frédéric CHAPEAU

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Treillières, identical to the one above. A black ink signature is written over the stamp.